



PROCES-VERBAL

DES L'ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES HAUTS DE SEINE DU 03 MARS 2022

Le jeudi 03 mars 2022 à 17h30, les associations sportives présentes sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, se sont réunies au golf du Haras de Jardy et par vidéoconférence Zoom, sur convocation régulière du Président, en Assemblée Générale Ordinaire de l'association dénommée « Comité Départemental de Golf des Hauts de Seine ».

Monsieur Bertrand MAYER, membre du bureau, es-qualité préside la séance.

Monsieur Régis VIATEUR est désigné comme secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour des présentes assemblées :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2021
- Rapport sur la gestion morale et sportive 2021
- Rapport financier 2021 et projet de budget 2022
- Approbation des comptes de l'exercice clos 2021
- Vote des résolutions
- Questions diverses

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président déclare que 13 membres sont présents ou représentés sur les 56 répertoriés sur la feuille de présence réunissant 97 voix sur les 190 répertoriées sur la feuille de présence.

Le Président rappelle ensuite aux membres du Comité que les documents et renseignements nécessaires aux délibérations sont consultables au bureau du Comité (situé au 2 Avenue du Golf, 78 280 Guyancourt) à savoir :

- Justificatifs de l'envoi des convocations
- Les comptes annuels de l'exercice 2021
- Le rapport moral et sportif 2021
- Le rapport financier 2021 et le projet de budget 2022
- Le texte des résolutions proposées



Le Président ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle il fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1) Vote des résolutions :

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mars 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 25 Mars 2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2021 approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

Après présentation du budget 2022 et des projets liés à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



2) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 18h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.

Le Président représenté par
Bertrand MAYER

Secrétaire
Régis VIATEUR

